

VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

- Les déchets issus des tailles des arbres et arbustes constituent une source de matière organique à valoriser. Utilisés en paillages, ils favorisent l'activité biologique du sol, la formation de humus, la rétention d'eau et la protection du sol contre l'érosion et le tassement.
- Les feuilles peuvent être réutilisées directement sur site en paillage. Les déchets de bois vert, comme de bois mort issus de la taille et de l'élagage, peuvent être réduits en copeaux et utilisés en broyat.
- **Le recyclage sur site ou à proximité permet de limiter les déplacements**, la consommation de carburant et donc les pollutions liées au transport.

DÉCHETS VERTS ET BOIS RAMÉAL FRAGMENTÉ

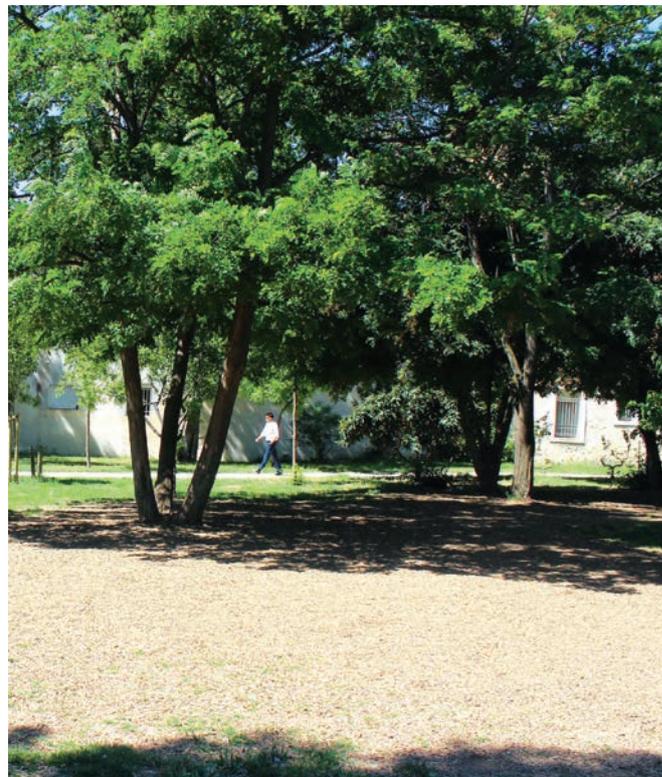
- Le broyat de branches fraîchement coupées est également appelé Bois Raméal Fragmenté (BRF). Ce broyat frais (non composté) de jeunes branches vertes et saines (de 1 à 7 cm de diamètre maximum) est à réaliser principalement avec des végétaux feuillus. Le BRF est incorporé aux premiers centimètres du sol ou utilisé en paillage.
- En se décomposant, ce matériau stimule l'activité biologique du sol : micro-organismes, champignons, vers et arthropodes vont dégrader la matière organique, produire de l'humus et structurer le sol. Ce broyat végétal permet aussi de limiter les besoins en eau et de protéger le sol.

DÉCHETS ISSUS DE MATIÈRES VÉGÉTALES SÈCHES

- Les branches mortes peuvent également être broyées et utilisées en paillage. Moins riches en éléments nutritifs, elles constituent tout de même un très bon paillage.

MISE EN ŒUVRE DES BROYATS

- **Réalisation** : fragmentation des branches coupées à l'aide d'un broyeur.
- **Utilisation** : en pied d'arbre, en veillant à dégager le collet de l'arbre, paillage de massif ou du sol nu pour aider à la protection du sol et à sa colonisation par la végétation.
- **Restrictions** : ne pas utiliser en broyat les déchets verts d'arbres malades ou d'espèces atteintes par des maladies et soumises à des mesures de prophylaxie, **comme le platane et le marronnier**.



PAILLAGE EN BROYAT DE BOIS POUR AMÉLIORER LA STRUCTURE D'UN SOL PIÉTINÉ ET TASSÉ, PARC CLÉMENCEAU



DE HAUT EN BAS : BOIS RAMÉAL FRAGMENTÉ FRAIS, SEC ET EN DÉCOMPOSITION